

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 19 (1931)

**Heft:** 355

  

**Artikel:** De-ci, de-là...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260263>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et commune de Lausanne). Notons qu'il est cependant permis d'employer un enfant genevois de moins de 14 ans durant trois heures par jour. Dans d'autres cantons, la loi de protection ouvrière complétant la loi fédérale sur les fabriques interdit l'emploi dans les magasins de jeunes filles de moins de 14 ans. Comparons cet âge d'admission dans les bureaux et magasins à ceux de quelques pays voisins: Allemagne: 12 ans, sauf dans les entreprises familiales, où l'enfant peut travailler dès sa dixième année; Belgique: 14 ans, sauf dans les entreprises familiales; France: 13 ans, exception faite des enfants ayant terminé leur école primaire et des entreprises familiales.

Passons à l'emploi de nos enfants dans les spectacles publics. Dans quatre cantons existent des défenses formelles: de l'emploi des enfants de moins de 14 ans dans les salles de spectacles (Genève<sup>1</sup>); de l'emploi d'enfants d'âge scolaire dans les concerts et de leurs productions musicales dans les cafés (Bâle-Ville); de l'emploi de jeunes musiciens dans les salles de danse (Berne); de l'exhibition d'enfants dans les foires (Saint-Gall); Quant à la préparation des films cinématographiques, presque inexistante chez nous pour le moment, il est fixé dans plusieurs cantons une limite d'âge pour les acteurs juvéniles, et le maniement des appareils y est interdit avant 18 ou même 20 ans.

Tous nos cantons, sauf ceux de Vaud et de Genève, ont des règlements spéciaux concernant les enfants employés dans les professions ambulantes, colportage, forains, vanniers, etc. Quelques cantons permettent certains métiers ambulants sans exiger de patentes, par exemple la vente de fruits, de baies sauvages, de produits agricoles ou maraichers, ainsi que la vente des journaux, qui sont de ce fait accessibles aux enfants.

Quant à l'emploi des enfants et des jeunes gens dans des troupes théâtrales ou dans des représentations de ballets, le cas ne se présente en Suisse que lors de soirées scolaires ou charitables; mais il faut remarquer que la participation enfantine est indispensable à la représentation d'un grand nombre d'opéras ou de pièces populaires. Ainsi, déclare le directeur de l'Opéra Comique de Paris, dans des pièces comme *Manon*, *Carmen*, *Mignon*, etc., etc., des enfants de 10 et 12 ans sont nécessaires pour chanter les chœurs tels que les auteurs ont écrits. Et à propos de la formation professionnelle des danseurs et danseuses, le directeur du Grand Opéra de Paris rappelle que l'âge d'admission des enfants aux cours de l'Opéra est de 8 à 12 ans, et que leur apprentissage dure au moins 10 ans. En Grande-Bretagne, on s'est ému de l'emploi toujours croissant des enfants anglais comme danseurs et danseuses dans les music-halls parisiens, et une loi a été promulguée interdisant de conduire hors du pays un enfant au-dessous de 16 ans, en vue de collaborer à un spectacle public.

(La suite au prochain numéro)

<sup>1</sup> Ceci par le règlement «concernant la discipline en dehors de l'école» du 6 mai 1930. L'intervention du Cartel genevois H.S.M. en 1928, lors de la scandaleuse exhibition d'un enfant de 5 ans qui, tous les soirs à minuit, dansait le charleston dans un music-hall, se trouve à l'origine de cette disposition si nécessaire (Réd.).

## VARIÉTÉ

### La mère d'un grand poète: Catherine-Elizabeth Goethe.

Il y a eu deux cents ans, en février dernier, que naquit à Francfort-sur-le-Mein la fille du *Stadtschultheiss* — ou premier magistrat de cette ville, qui fut plus tard, sous bien des appellations différentes pour sa famille et ses amis, la délicate, la radieuse mère de Goethe. Nombreuses, à cette occasion, les études qui ont paru sur elle, mais particulièrement vivantes, expressives et savoureuses ses lettres — sa correspondance complète — que vient de publier Albert Köster. «Un merveilleux cadeau à la nation allemande», dit un article signé Martha Hellmuth dans le *Schweizer Frauenblatt*, et il est certain que les citations qu'on en rencontre, de ci, de là, donnent une envie extrême de lire tout le volume.

Quoi qu'en pense S. D. Gallwitz, qui a aussi écrit sur ce sujet des pages très intéressantes dans la revue allemande *Die Frau*, notre souvenir du captivant *Aus meinem Leben*, si ce livre a pour personnage central l'auteur lui-même, — notre souvenir nous peint aussi en traits ineffaçables M<sup>me</sup> Goethe dans son intérieur entre son revêché mari et ses enfants. Après avoir été la lumière et la joie de la maison paternelle, elle devint, et demeura jusqu'au dernier jour de sa longue vie, la mère la plus aimante, la plus largement compréhensive, la moins égoïste, qu'un grand homme pût rêver.

Peu de figures de femmes sont aussi attirantes: ainsi pensera certainement, à tout jamais,

## De-ci, De-là...

### L'âge du cocktail.

Une mère — une dame du monde, s'il vous plaît — présente au médecin son enfant, qui est chétif, ne grossit pas, etc. ...

«Madame, répond l'homme de l'art après un examen approfondi, il faut au plus tôt changer l'enfant de nourrice. Celle qu'il a est manifestement alcoolique.»

Tête de la mère. C'est elle qui nourrissait!

### Une consultation originale.

Une vigneronne entendant parler de la campagne du Cartel romand d'hygiène sociale en faveur de l'alimentation rationnelle, a eu l'excellente idée de soumettre ses menus ordinaires au

Secrétariat du Cartel. Grâce à ses collaborateurs médicaux, le Secrétariat a pu donner une réponse utile à la consultante.

Le service de consultation est gratuit et chacun peut s'adresser en toute confiance, pour tout ce qui relève de la santé physique et morale, à H.S.M., Grand-Pont, 2. Lausanne.

### Une Française dirige une station agronomique.

Après avoir passé un concours récent, une femme M<sup>lle</sup> Jeanne Garola, vient d'être nommée directrice de la station agronomique d'Eure-et-Loir. C'est la première fois que se produit un pareil fait dans les milieux de l'enseignement agricole.

M<sup>lle</sup> Jeanne Garola, qui succède à son père, ingénieur agronome et chimiste de grande va-

leur, a fait successivement ses études aux lycées de Chartres et de Vincennes, à Sèvres et à Bordeaux d'où elle est sortie avec une mention spéciale de chimie agricole. Après avoir été préparateur à la station d'Eure-et-Loir, dont elle devait devenir la directrice, M<sup>lle</sup> Garola fut également préparateur à l'Institut des recherches agronomiques, puis, en juin 1923, au service de répression des fraudes.

Il est d'ailleurs curieux de noter que deux jeunes femmes, M<sup>lles</sup> Cadier et Mornas, sont les aides préparatrices de M<sup>lle</sup> Garola, et que c'est encore une femme qui remplit les fonctions de «garçon» de laboratoire...

Ainsi le lait, le cidre, le chocolat, les denrées alimentaires, les différentes sortes de terre, les eaux municipales, les gaz, les engrais sont analysés par le sexe faible avec une minutie et un soin parfaits de l'exactitude. D'ailleurs, l'on doit à M<sup>lle</sup> Garola des ouvrages comme: *Dosage du phosphore dans les matières organiques*, *Action des engrais incomplets sur le développement du seigle*, etc., etc.

Signe des temps, et particulièrement typique, que cette accession d'une femme à un pareil poste.

### Contre la traite des Femmes

(Suite de l'article en 1<sup>er</sup> page)

«La fermeture des maisons de tolérance a eu lieu ces temps derniers à Grenoble, Hazebrouck, Liévin, Oyonnax, et Vitry. Il n'est pas douteux que le système actuel tel qu'il est appliqué ne contrôle qu'un nombre proportionnellement restreint de prostituées, tout au moins dans les grands centres. Ce système, d'autre part, n'accorde pas de garanties suffisantes contre le péril vénérien. Toutefois, ainsi que le reconnaît le Comité, la suppression du système de la réglementation implique l'adoption de lois et arrêtés propres à protéger l'ordre et la santé publiques contre les dangers résultant de la prostitution. Ces mesures doivent en outre être inspirées par un sentiment de justice sociale. Partant de ces données, les services français étudient des dispositions analogues à celles récemment adoptées en cette matière dans certains pays.»

La place nous manque derechef pour indiquer, même rapidement, les autres questions à l'ordre du jour du Comité et la façon dont il les a envisagées, mais nous nous en voudrions de ne pas mentionner dès aujourd'hui le très remarquable rapport présenté par le Secrétariat sur l'emploi des femmes dans la police; nous y reviendrons une autre fois plus à loisir. Citons aussi la question de la protection des jeunes femmes artistes, qui, faute de temps, dut être remise à l'an prochain, M<sup>me</sup> Matz (Allemagne) étant chargée de présenter un rapport supplémentaire sur le logement des jeunes artistes; tous les rapports, vraies mines de renseignements, élaborés par le Secrétariat sur la législation contre les publications obscènes, sur les rapports des gouvernements relatifs aux cas de traite signalés sur leur territoire, sur l'état actuel des travaux décidés par le Comité, etc. Les organisations bénévoles représentées au Comité ont également donné connaissance de leur rapport annuel — et c'est ici qu'est venu se greffer l'incident des concours de beauté, dont il est question plus loin. Car, de tous les travaux de ces deux Comités jumelés, c'est là le seul aspect qui ait intéressé toute une partie de la presse, et pour lequel elle ait réclamé des précisions! Ce qui n'est point,



## Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Samedi 30 et Dimanche 31 Mai 1931

# XX<sup>me</sup> Assemblée Générale à BADEN

Salle de musique de l'École Communale (Altes Gemeindefeuchthaus)

### ORDRE DU JOUR:

Samedi 30 Mai, séance publique.

15 heures: Affaires statutaires.

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. a) Rapport financier.  
b) Fixation du taux de la cotisation 1931-32

17 heures: Conférence.

### De l'Activité des Tribunaux pour mineurs.

par M<sup>lle</sup> SCHLATTER, de Horgen, Juge d'instruction pénale pour mineurs.

19 heures: BANQUET à l'Hôtel « Waage ». Prix: 5 fr., puis Soirée familiale avec thé offert par la Ville de Baden.

Dimanche 31 Mai, à 10 h. 15. Assemblée publique.

(Salle de musique de l'École Communale)

### La collaboration de la Femme dans l'Eglise

par M<sup>lle</sup> BURKHARDT, conseillère de paroisse à Genève

### Les causes du chômage

par M<sup>me</sup> GASSER, Dr. rer. pol., de Rüschlikon, près Zurich.

Chacun sera libre de diner dans l'Hôtel de son choix. Le restaurant antialcoolique « Sonnenblick » offre le diner pour 2 fr.

A 14 heures: Invitation de la section de Baden à une course en auto à Wildegg, Vindonissa et Königfelden. Retour à Baden aux environs de 17 heures.

Les délégués sont priés de se trouver à 14 h. 30 dans la salle des séances pour échanger leurs cartes de délégation contre les cartes de vote.

Quelques logements gratuits nous sont offerts à Baden. Prière de s'adresser avant le 25 mai à M<sup>me</sup> Barth-Frikart, Mellingerstrasse, 102, Baden.

Prière instante de s'annoncer pour le banquet du samedi soir avant le 25 mai à M<sup>me</sup> Kübler, Burgthalstrasse 12, Baden.

Hôtels recommandés: (les prix comprennent le logement et le petit déjeuner), Grand Hôtel, fr. 9.—; Verenhof, fr. 7.50; National, fr. 6.60; Bären, fr. 6.50; Ochsen, fr. 6.50; Blume, fr. 6.50; Schweizerhof, fr. 6.50; Limmathof, fr. 6.50; Sternen, fr. 6.—; Hirschen-Rebstock, fr. 6.—; Adler, fr. 4.75.

Les chambres à l'hôtel doivent être commandées directement par les délégués en faisant mention de l'Assemblée générale.

la postérité, comme le pensèrent ses contemporains, comme l'écrivirent ceux et celles qui la conquirent le mieux. Il y aurait tant à dire là-dessus! Contentons-nous de donner ici quelques passages des lettres d'Elizabeth Goethe, dont nous voudrions pouvoir rendre, dans la traduction, la saveur archaïque, et, souvent, la fantaisiste orthographe.

De Francfort, le 19 novembre 1786.

Une apparition des enfers ne m'aurait pas plus surprise que la lettre de Rome. J'aurais pu pousser des cris de joie en voyant réalisé le vœu de ta première jeunesse. Un tel voyage doit rendre heureux pour le reste de ses jours un homme comme toi, avec tes connaissances, avec ton regard pour tout ce qui est bon, grand et beau, ton œil d'aigle... Mais tu promets de venir me voir au retour. Alors, il faudra me raconter tout par le menu... Ma vie s'écoule paisiblement comme une claire rivière. En aucun temps, l'agitation ne fut mon affaire, et je remercie la Providence de mon sort. Des millions de gens trouveraient uniforme une telle vie; moi, pas: autant mon corps est tranquille, autant je pense activement. Je puis ainsi passer une journée entière seule, m'étonnant quand le soir est venu, heureuse comme une déesse...

Des missives de 1795 décrivent avec mainte expression pittoresque l'occupation de Francfort par les Français. Il serait trop long de rendre intégralement cette partie de la correspondance, et sans intérêt d'en prendre des fragments. Mais toujours revient la note sereine; âgée, M<sup>me</sup> Goethe écrit encore:

«Je me réjouis de la vie, puisque la petite lampe est encore allumée; je ne cherche pas les épines, je saisis les petites joies; si les portes sont fermées, je ne puis écarter la pierre de mon chemin, je le fais; est-elle trop

lourde, j'en fais le tour; ainsi, je trouve chaque jour quelque chose qui me réjouit, — et la pierre finale, la foi en Dieu, rend mon cœur content et mon visage joyeux...»

M.-L. PREIS.

## Notre Bibliothèque

HÉLÈNE CLAPARÈDE-SPUR: *Propos sur la guerre*, pensées du philosophe African Spir, publiées avec quelques commentaires. Editions Truchy-Leroy, 9, rue Campagne-Première, Paris.

Cet opuscule débute par quelques précisions sur la nouvelle édition des *Esquisses de philosophie pratique* d'African Spir, avec introduction de Léon Brunschvicg, membre de l'Institut (Paris, chez Alcan, 1930), sur le concours de la *Kant-Gesellschaft*, qui à cette année pour sujet la philosophie de Spir, sur l'étude parue dans les *Nouvelles littéraires* (25 janvier 1930) sur Frédéric Nietzsche et African Spir, etc.

Les propos de Spir sur la guerre sont pour la plupart inédits, et le lecteur peut remercier sincèrement M<sup>me</sup> Claparède de les lui avoir fait connaître. Ce véhément appel du philosophe à la conscience de ses contemporains, demeuré une voix dans le désert, hélas! présentait en 1879, déjà, les deux cornes du dilemme: «Veut-on vraiment la justice et la réalisation en ce monde de principes supérieurs, ou bien veut-on servir des intérêts égoïstes à courte vue, qui, en définitive, vont au détriment de ceux-là mêmes qui les poursuivent?»

Les déclarations de Spir sur la mise hors la loi de la guerre, et contre les méthodes de violence,

étaient, comme le fait remarquer M<sup>me</sup> Claparède, trop en avance sur leur temps pour ne pas, paraitre archi-révolutionnaires et subversives. Mais elles sont devenues d'une actualité évidente, et le jour même où s'ouvrit la première Assemblée de la Société des Nations, le *Journal de Genève* publiait les aphorismes d'African Spir sous le titre: *Le devoir d'abolir la guerre*.

La vision très nette qu'avait Spir des dangers d'une future guerre lui inspirait des prophéties émouvantes et que l'avenir justifia. Ainsi, peu avant sa mort en 1890, il disait aux siens: «Moi, je ne serai plus là, mais vous, vous verrez s'abattre sur l'Europe la plus effroyable guerre que le monde ait jamais connue... Ouh, ajouta-t-il, elle viendra fatalement si les hommes ne s'avivent pas à temps de la nécessité d'une orientation nouvelle des esprits.»

L'éducation morale des hommes, selon lui, c'est le remède: éducation qu'il estimait négligée, quoique essentielle. Sans cette éducation, l'homme ne réalise pas la justice, et sans cette réalisation de la justice, la société et la civilisation courent à la mort.

V. D.

### Quelques pensées sur la guerre

«...Malheureux! Votre existence éphémère n'est-elle pas déjà assez remplie de maux et de misères de toute espèce, sans que, par surcroît, vous vous chargiez encore du rôle que l'imagination primitive des peuples attribua à l'ennemi héréditaire du genre humain, à savoir: semer le mal et le cultiver.»

«...Vous entretenez d'immenses armées, orga-